

Agadir: Grand-messe sur la démocratie participative

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 04-12-2012 13:34:32

La culture de la participation présente dans la région

Le financement et la mobilisation de tous les habitants, freins au développement du concept

La société civile à renforcer pour qu'elle puisse s'acquitter de son rôle

LA dernière réforme constitutionnelle consacre la démocratie participative. Elle ouvre ainsi une perspective féconde pour le développement de politiques concertées et la prise en compte du niveau territorial. C'est dans ce cadre que l'Association marocaine des éco-villes (Amev) et le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) ont organisé le week-end dernier une rencontre à Agadir sur les nouveaux cadres de la démocratie participative, indique Tariq Kabbage, maire de la ville.

Un premier forum du genre en présence d'une pléiade d'institutionnels, d'académiciens, d'élus et d'acteurs associatifs avec pour ambition d'ouvrir la réflexion sur la mise en cohérence de la politique nationale en matière de démocratie participative et sa mise en application à l'échelle territoriale. A Agadir, ce concept de démocratie participative n'est pas nouveau. «La culture de la participation dans la région a toujours été présente, notamment à travers la figure emblématique du «Amazal» qui avait pour rôle la gestion participative et la distribution de l'eau dans la communauté. Cette culture était aussi présente au travers de la pratique de la «Jmâa» très répandue dans le Souss», rappelle Tariq Kabbage. Plus récemment plusieurs initiatives participatives ont été lancées dans la ville telles que l'Agenda 21 qui ont débouché sur la création de maisons de quartier. De 2006 à 2009, la démarche a aussi été adoptée dans le cadre de l'élaboration du plan communal de développement. Les expériences de l'INDH constituent également à l'échelle locale comme à l'échelle nationale une version évoluée des mécanismes de participation des citoyens aux actions publiques. Beaucoup de ces initiatives se heurtent cependant aux problématiques de pérennisation de ce genre de démarche, tels le financement et la mobilisation de tous les habitants, souligne l' élu. D'où l'intérêt de renforcer la société civile en lui assurant les moyens juridiques, mais aussi financiers pour s'acquitter de son rôle. L'assise de la société civile passe par une démarche de sensibilisation auprès des jeunes dès l'école, indique Mohamed Charef, président de la Commission régionale du CNDH à Agadir. Il est important face à la dynamique que connaît ces dernières années la société civile, de clarifier la place des ONG et des élus au niveau des domaines d'intervention et des modes de financement. De l'avis des conférenciers, il est nécessaire en fait dans le cadre de la démocratie participative que l'Etat veille à articuler l'action des institutions et des acteurs intervenants. Cela passe par une mise en cohérence globale des dispositifs institutionnels, pour éviter les chevauchements des prérogatives, préconisent les intervenants.

Concurrence

La dialectique entre démocratie représentative et démocratie participative a aussi été soulignée lors des débats. «Cela constitue le principal défi à relever dans l'implantation de ce nouveau mode de conduite des actions publiques. Il y a un risque de substitution ou du moins de concurrence de la démocratie participative à celle représentative», indique une intervenante. Pour elle, sous le couvert

de faire participer tout le monde, nous risquons de fabriquer de l'exclusion politique plutôt que de créer des lieux d'intégration. Néanmoins cette forme de démocratie permettra de contrer toute menace d'autoritarisme, en empêchant la monopolisation du pouvoir par une seule partie. Le souci est de veiller sur l'équilibre entre démocratie représentative et démocratie participative.

L'Economiste